



Ignorer la lettre de l'assurance de mon voisin ?

Par MarieLouise68

Bonjour,

Il y a plusieurs mois une fuite est survenue chez moi, causant des dégâts d'un montant de 2500 euros chez mon voisin. Je suis en très mauvais termes avec ce voisin, et je ne lui ai pas communiqué mes coordonnées d'assurance pour x raisons. Je précise toutefois que tout est en règle de mon côté (j'ai déclaré le sinistre à mon assurance toute de suite et la fuite a été réparée, etc.).

Je viens de recevoir une lettre de relance de l'assurance de mon voisin, avec en pièce jointe un rapport d'expertise et l'estimation chiffrée des réparations des dégâts, qui est à mon nom (faute d'avoir donné les coordonnées de mon assureur).

J'aimerais ignorer cette lettre, mais je veux savoir ce que je risque concrètement si je fais ça ?

Sachant qu'il s'agit d'une lettre indiquée comme 'recommandée' mais sans que je n'ai signé quoique ce soit ni récupéré quoique ce soit à la poste ! (je ne savais pas que ça existait).

Concrètement, imaginons que je décide d'ignorer volontairement cette lettre et les lettres suivantes de son assurance, que va t-il se passer après ?

Est-ce que je risque quelque chose ? (selon la loi, selon ma propre assurance, etc.)

Merci beaucoup pour votre aide !

Marie-Louise

Par yapasdequoi

Bonjour,

Etant responsable de ces dégâts, ne jouez pas à ignorer les demandes de l'assureur de la victime.

Tôt ou tard il vous poursuivra avec des frais de procédure en plus.

Si vous ne voulez pas de relation avec le voisin, le mieux c'est de transmettre ce courrier à votre assurance.

Par osram

Bonjour,

La réponse est là :

le mieux c'est de transmettre ce courrier à votre assurance.

Ce que j'ai également conseillé sur un autre forum.